

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1717

Artikel: L'Université de Genève cherche un habit à sa taille

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Université de Genève cherche un habit à sa taille

Jean-Daniel Delley

Les turbulences qui ont agité l'Université de Genève au printemps dernier peuvent donner lieu à des lectures fort différentes. Sur le moment, les médias ont su faire monter le soufflé, d'autant plus facilement que les autorités universitaires n'ont guère brillé dans leur manière de communiquer: les découvertes successives de malversations comptables et la dénonciation d'autres irrégularités, les rumeurs et accusations non étayées pouvaient faire croire à une Alma mater peuplée de filous cupides.

Le rapport d'enquête générale de Thierry Béguin calme le jeu. S'il y a eu des négligences, de la légèreté dans le respect des règles administratives, c'est le plus souvent pour la bonne cause: résoudre des problèmes auxquels le corset réglementaire empêche de donner des réponses. Le goût du lucre et les falsifications qu'il suscite restent exceptionnels. Pour le surplus, les faits incriminés datent d'avant 2004 et la situation comptable s'est améliorée.

Par contre l'enquêteur général dresse un tableau calamiteux du fonctionnement de l'institution. Le rectorat, certes renforcé par la loi de 1995, dispose d'une administration très étoffée, mais dont les différents services aiment à jouer leur propre partition plutôt qu'ils ne collaborent. Le directeur administratif commande un audit sans en informer les membres du rectorat. Les facultés, coupées organisationnellement du rectorat, font de la résistance. Et lorsque l'une d'elles demande l'appui du rectorat pour régler un problème, ce dernier se dérobe. L'absence d'un véritable pouvoir de décision, au centre comme dans les facultés, ne garantit ni l'exercice des droits ni le respect des devoirs des membres de la communauté universitaire. Bref l'Université a grandi sans que son habit réglementaire et ses structures ne suivent cette évolution. Pourtant l'institution, relève M. Béguin, est «très bien notée sur le plan international, riche de talents individuels et d'équipes de chercheurs inventifs qui trouvent des financements considérables». On imagine les atouts supplémentaires d'une Université qui ne dilapiderait pas une partie de ses énergies dans des querelles internes !

Mais l'Université n'est pas seule à se compliquer la vie. Au fil des années, le Grand Conseil a accumulé sans souci de cohérence des couches successives de dispositions légales. De son côté, le Département de l'instruction publique et le gouvernement dans son ensemble ont négligé de prendre en compte le constat de l'audit global de l'Etat, imposé par une votation populaire, et qui en 1996 déjà diagnostiquait les lacunes dont on reparle aujourd'hui.

Reste à espérer que le projet de loi concocté par la commission présidée par Ruth Dreifuss proposera un véritable statut d'autonomie pour l'Université et une répartition des compétences à l'interne qui préservent la liberté de l'enseignement et de la recherche tout en assurant un fonctionnement efficace de l'institution. Et surtout que ce projet ne fasse pas les frais des disputes politiques dont Genève est si friande.